



COMMUNIQUE

N° 255/ABA/CN/2018/PA

Il est porté à la connaissance des requérants que la République du Bénin a procédé le lundi 23 avril 2018, au lancement officiel d'une plateforme numérique de demande et de délivrance des visas d'entrée au Bénin.

Cette plateforme vise à simplifier la procédure de demande de visa d'entrée au Bénin qui s'effectuera désormais exclusivement par voie électronique à l'adresse URL : <https://www.evisa.gouv.bj>

A l'étape actuelle, trois (03) types de visas sont concernés par cette nouvelle procédure à savoir :

- Les visas de trente (30) jours avec entrée unique ;
- Les visas de trente (30) jours avec entrées multiples ;
- Les visas de quatre-vingt-dix (90) jours avec entrées multiples.

Le paiement des frais de visa se fera en ligne par carte bancaire (VISA et MASTERCARD).

Les visas de courtoisie continueront quant à eux d'être délivrés par le service consulaire de l'Ambassade du Bénin jusqu'à la dématérialisation complète de la procédure de délivrance de visa.

Vous trouverez ci-joint, la fiche d'information présentant les modalités du nouveau système de demande et de délivrance de visas pour le Bénin.

P.J : 01

Berlin, le 26 avril 2018

Josseline da SILVA GBONY



**FICHE D'INFORMATION
SUR LA PLATEFORME DE VISA ELECTRONIQUE**

1. **Date d'entrée en vigueur :** 24 avril 2018
2. **Adresse URL :** <https://www.evisa.gouv.bj>
3. **Types et droits de visas :**
 - ✓ visa de trente (30) jours avec entrée unique (50 euros)
 - ✓ visa de trente (30) jours avec entrées multiples (75 euros)
 - ✓ visa de quatre-vingt-dix (90) jours avec entrées multiples (100 euros)
4. **Liste des pièces à fournir :**

Formulaire de demande de visa à remplir en ligne (Disposer des informations relatives au passeport et à la durée du séjour)
Aucune pièce à télécharger.
5. **Délai de traitement de la demande :** 24 heures
6. **Responsable du traitement :** Direction de l'Emigration et de l'Immigration
7. **Paiement :** paiement en ligne par carte bancaire (VISA et MASTERCARD)
8. **Lieu de délivrance du visa :** Adresse électronique indiquée par le demandeur lors du remplissage du formulaire de demande
9. **Procédure de demande de visa électronique**
 - ✓ Accès au site e-visa via l'URL : <https://www.evisa.gouv.bj> ;
 - ✓ Saisie des nom, prénom et adresse électronique ;
 - ✓ Pour des raisons de sécurité, le système envoie à l'adresse électronique du demandeur un lien l'invitant aux étapes suivantes ;
 - ✓ Poursuite de la procédure par le remplissage du formulaire ;
 - ✓ Suite à la validation des informations complétées sur le formulaire, le demandeur de visa est invité à procéder au paiement des droits de visa ;
 - ✓ Après paiement, il reçoit le visa électronique à son adresse mail ;
 - ✓ Impression du visa électronique. À garder sur soi et présenter à toute réquisition des agents de contrôle habilités avant, pendant et après le voyage, notamment à l'arrivée aux postes frontaliers et au cours du séjour au Bénin.